



Paris, le 5 avril 2005

Allocution de Josep Borrell, Président du Parlement européen devant les délégations pour l'Union Européenne du Sénat et de l'Assemblée Nationale

Je me rendrai en visite officielle en France le 18 avril prochain, à l'invitation du Président de la République, pendant une période de suspension des travaux du Parlement français. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité vous rencontrer aujourd'hui. La France est en effet dans une phase particulièrement importante de préparation du référendum sur le traité constitutionnel européen, qui se déroulera le 29 mai prochain, et, sans vouloir m'ingérer dans un débat national, je souhaitais vous faire connaître la position du Parlement européen et échanger des idées avec vous sur ce texte. Je salue à ce titre trois anciens conventionnels français, présents aujourd'hui, Hubert Haenel, Pierre Lequillier et Robert Badinter, qui ont participé à son élaboration.

Je peux tout d'abord vous confirmer que le Parlement européen entend jouer tout son rôle : il l'a montré en novembre dernier lors de la procédure d'investiture de la Commission présidée par José Manuel Barroso, et il a effectivement créé une commission ad hoc sur les perspectives financières, que je préside, afin de mieux faire entendre sa voix dans ces négociations. Depuis longtemps, le Parlement européen n'est plus une assemblée consultative, même si chacun n'en est pas encore pleinement conscient. Si le Parlement européen ne présente pas la même légitimité qu'un parlement national, cela s'explique par sa jeunesse et par le fait que l'Union européenne n'est pas un État. C'est pourquoi nous souhaitons travailler avec les parlements nationaux, et nous prenons des initiatives en ce sens, par exemple en organisant des débats à Bruxelles sur la stratégie de Lisbonne ou les perspectives financières.

Pour en venir à la Constitution européenne, il me semble qu'en France, l'Europe n'a pas été, depuis longtemps, au centre des discussions. Le référendum sur le traité de Maastricht en 1992 avait été l'occasion d'un vrai débat, mais treize années se sont écoulées depuis. A l'époque, l'introduction de l'euro était controversée, mais je constate aujourd'hui que, sans être un véritable moteur de la croissance européenne, l'euro est un bouclier. Je pense aussi que les États qui ont adopté la monnaie européenne ont abandonné une souveraineté monétaire formelle pour une souveraineté politique réelle. J'ai en effet la conviction que l'Espagne n'aurait pas pu retirer ses troupes d'Irak si sa monnaie était encore la peseta, car elle n'aurait pu faire face aux mouvements spéculatifs qui auraient suivi sa décision.

Depuis l'entrée en vigueur du traité de Maastricht, l'Union européenne a changé, puisqu'elle est

passée de douze à vingt-cinq États membres, mais le monde également, qui a connu plusieurs attaques terroristes depuis le 11 septembre 2001 et l'émergence de pays continents comme la Chine ou l'Inde. La Constitution européenne, si elle est ratifiée, entrera pleinement en vigueur le 1er novembre 2009, soit presque neuf ans après la signature du traité de Nice, conclu le 26 février 2001. Si nous devons renégocier ce texte, on ne peut imaginer l'entrée en vigueur d'un nouveau traité avant de nombreuses années. Or, le monde ne nous attendra pas et il continuera d'évoluer sans se préoccuper de nos querelles internes. Il est donc important que l'Union européenne se dote rapidement de méthodes décisionnelles plus efficaces.

Il convient pour cela de mieux expliquer les apports de la Constitution européenne. Le traité offre d'abord un nouveau cadre institutionnel à l'Union, plus lisible pour les citoyens, et surtout il donne de nouvelles capacités d'influence pour la France, à travers un mécanisme de majorité qualifiée au Conseil des ministres qui lui est plus favorable qu'il ne l'est, par exemple, pour des pays comme l'Espagne ou la Pologne.

En France, je constate un certain malaise à l'égard de l'Europe, et le traité est parfois présenté comme un symbole du libéralisme. Il existe ainsi des oppositions à la prétendue « dérive libérale » de la Constitution européenne, alors que cette constitution réaffirme la volonté de cohésion économique, sociale et territoriale. Le traité comprend également des clauses horizontales sur le plein emploi et la lutte contre l'exclusion sociale, de même que des dispositions sociales dans la charte des droits fondamentaux. Le Parlement européen a d'ailleurs noté des éléments positifs comme l'affirmation nouvelle des valeurs de l'Union, de l'économie sociale de marché, du plein emploi, de l'égalité entre les hommes et les femmes, et du respect de la diversité culturelle. Enfin, les États membres conservent la maîtrise de leur politique sociale et de leur politique de l'emploi, et c'est la raison pour laquelle on ne trouve pas, par exemple, de référence au droit au logement.

Par ailleurs, le débat sur la Constitution européenne est entaché de sujets qui ne le concernent pas, et même si chacun sait que, dans un référendum, on ne répond pas toujours à la question posée mais à celui qui la pose, il convient de recentrer le débat sur la Constitution elle-même.

Ce texte comprend-il des reculs par rapport aux traités existants ? Assurément non, même si on peut regretter qu'il ne présente pas toutes les avancées souhaitées. Cette Constitution est le fruit d'un consensus, et ce n'est évidemment pas un texte parfait. Le traité comprend en outre des dispositions innovantes, comme le droit d'initiative populaire, ou la procédure d'alerte précoce des parlements nationaux en matière de subsidiarité, avec la possibilité in fine de saisir la Cour de justice de Luxembourg.

Le président Valéry Giscard d'Estaing a affirmé que cette Constitution durerait cinquante ans. Je ne le pense pas, car il ne faut pas voir ce texte comme un aboutissement, mais comme une étape nouvelle de la construction européenne. En tout état de cause, le débat français, qui touche un des pays fondateurs, intéresse tous les États membres de l'Union, et ma récente visite en Lituanie me l'a encore montré, puisque l'on m'a interrogé sur ce sujet.

FONT: Parlement Europeu